

À propos de la réforme des retraites

Le gouvernement voulant imposer sa réforme coûte que coûte, la question est celle-ci : quel est son objectif quand on admet, comme le reconnaît E. Philippe (« ce système, beaucoup nous l'envient » 12 sept. 2019) que nous avons le meilleur système de retraite du monde ? Pour que le gouvernement se soit lancé dans une telle réforme au prix de provoquer une fracture sociale durable, il faut qu'il ait des raisons très profondes. Quelles peuvent être ces raisons ?

I - Le gouvernement veut imposer sa réforme coûte que coûte.

- refus de négocier : Edouard Philippe déclare d'emblée (discours du 11 décembre) : « Je suis totalement déterminé à mener à bien cette transformation, parce que je la crois profondément juste. » « Le projet de loi de réforme des retraites sera prêt à la fin de l'année. Nous le soumettrons au Conseil des ministres le 22 janvier. Il sera discuté au Parlement à la fin du mois de février. *Ce projet contiendra in extenso tout ce que je viens de dire. Il renverra à des ordonnances ou à des décrets* » [quelle place reste-t-il pour une quelconque « concertation »¹ ?]

- présentation du projet au Conseil d'État avant ces « concertations » sachant que celui-ci confirme : *"La version du gouvernement est figée puisqu'il a transmis un texte. Si le projet nous est parvenu, il n'y aura pas de modifications énormes. Cela veut dire que le texte est quasi-bouclé, même s'il peut y avoir des ajustements à la marge."* (France Info)

II - Quelles peuvent être les raisons d'imposer si violemment cette réforme ?

1 - Un problème de financement ?

Il y a actuellement un léger déficit mais replaçons le problème dans son contexte : E. Macron a fait de cette réforme une promesse de campagne. Il en a donc décidé début 2017. Qu'en était-il à l'époque ? En consultant le site de la DRESS (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), nous y voyons que le déficit était de 7.7 milliards en 2014, de 5.1 milliards en 2015 et de 3.9 milliards en 2016, donc en baisse continue. E. Macron, alors ministre des finances, a-t-il pu considérer ce déficit *décroissant* et minime par rapport à tant d'autres (ou par rapport aux

¹ Comme lors du grand débat, le gouvernement ne parle pas de « négociation » mais de « concertation ». Une concertation implique la participation active, souvent sur une longue durée, des acteurs concernés pour l'étude *en commun* d'un problème et une prise de *décision commune* suivant le processus « Concorder, Analyser, Choisir ». Dans le cas présent on se trouve dans un cas très différent dit « modèle de forçage » (voir H. Touzard, *Consultation, concertation, négociation, Une courte note théorique*, dans *Négociations* 2006/1, p. 67) : « Décider, Annoncer, Défendre » où le porteur de projet cherche à imposer une décision déjà prise avant la concertation.

320 milliards du coût des retraites) comme *nécessitant de toute urgence* un changement total de système ? Il est difficile d'y croire.

Une question surgit alors : comment expliquer que ce déficit décroissant jusqu'en 2017 augmente depuis son arrivée à l'Élysée ?

On peut consulter la tribune d'Alternatives Économiques (20 nov. 2019) : « **Rapport du COR : un déficit créé de toute pièce** » mais l'explication de Gaël Giraud suffit : « **Un déficit en partie creusé par la politique du gouvernement lui-même et que ce dernier pourrait combler facilement en renonçant à ses cadeaux fiscaux.** » Gaël Giraud explique que si le gouvernement n'avait pas agi dans ce sens d'augmenter le déficit, il y aurait équilibre : « Le COR [Conseil d'Orientation des Retraites] chiffre le déficit de notre système de retraite entre 8 et 17 milliards d'euros [cumulés] en 2025. (...) Mais, surtout, **ce déficit est facile à combler** : la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI) prive l'Etat de **2,7 milliards d'euros de recettes par an**, la « flat tax », d'environ **1,5 milliards**. Soit plus de 20 milliards d'euros de manque à gagner en cinq ans, dont les fameuses retombées positives pour l'économie n'existent pas. **Il suffit donc de renoncer aux cadeaux fiscaux** accordés par le gouvernement pour que **l'éventuel** déficit du régime de retraites en 2025 soit résorbé. »

Première conclusion : on ne peut penser que le but premier de cette réforme soit de « rétablir l'équilibre financier des retraites »

2 - Le but est-il d'établir plus de justice dans notre système de retraite ?

Il y a des injustices dans le système actuel (pensions des femmes etc.) Il faut les corriger mais cela n'exige pas de le détruire. De plus, le souci de justice du gouvernement ne saute pas aux yeux : pourquoi, par exemple, **dispenser les plus riches de cotiser**, et donc de participer au bien commun des retraites, sur la totalité de leurs revenus ? Le projet prévoit en effet que ces derniers ne cotiseront plus à 28 % mais à seulement 2.8 % *sur leurs revenus supérieurs à 120 000 €*. D'après Gaël Giraud, ce **cadeau aux plus riches** entrainera un manque à gagner de **4 milliards par an** soit de 20 milliards sur 5 ans.

On dit aussi que ce projet est plus juste parce que « *Chaque heure travaillée permettra d'acquérir des points et donc d'améliorer sa pension* » Cette affirmation est discutable. En effet, à qui ce choix va-t-il profiter ? Actuellement ceux qui travaillent moins de 150 h par trimestre n'ont aucun droit. La réforme profitera donc bien à ceux là. Mais ceux qui dépassent 150 h valident un trimestre complet (1 h compte alors comme 3) quel que soit leur nombre d'heures. La réforme va donc largement défavoriser ces derniers. Est-il juste de favoriser les uns au détriment des autres ? Sur cette même question, prendre en compte l'ensemble de la carrière et donc les années les moins bonnes plutôt que les seules meilleures années ne peut que défavoriser celles et ceux qui auront eu

un parcours professionnel haché d'interruptions et de chômage (particulièrement les femmes qui ont des carrières plus souvent interrompues ou à temps partiel).

On peut considérer de même les 5 % de points supplémentaires accordés aux femmes dès le premier enfant. Le montant de cette majoration, défini par un pourcentage, dépendra du nombre total de points amassés et sera donc plus élevé pour les gens aisés que pour les plus modestes alors que, dans le système actuel, le nombre de trimestres accordés est le même pour toutes.

Dans tous les cas, en tenant compte du chômage des séniors (sortie du marché du travail à 58.8 ans) ce système conduira chacun à accepter n'importe quel travail précaire pour accumuler quelques points supplémentaires. « Conjuguée à la réforme de l'assurance-chômage (laquelle durcit les conditions d'accès, diminue les indemnités, instaure la dégressivité des allocations, raccourcit les durées d'indemnisation), cette « reprise en main » du système (...) **contraindra les seniors à accepter l'ubérisation du travail plus longtemps et sans filet** jusqu'à ce qu'ils puissent percevoir leur taux plein. » (Gaël Giraud)

On peut aussi se demander où se cache ce souci de justice quand Macron supprime **par ordonnance, dès son accès au pouvoir (2017)**, quatre facteurs de pénibilité (notons qu'il y a 13 ans d'écart d'espérance de vie à la naissance entre les plus aisés et les plus modestes (INSEE). La réforme n'en tient pas compte !)

Seconde conclusion : Le premier but de la réforme n'est sans doute pas non plus la justice sociale

3 - Le but serait-il l'universalité ?

Indépendamment du fait qu'il s'agit là d'un grand mot que même les ministres ne savent pas définir, il n'est guère évident que ce soit là un idéal du gouvernement : ce dernier n'a-t-il pas pourfendu « l'universalité » lors de la réforme du code de travail allant jusqu'à l'instauration des « contrats individuels d'entreprise » ? De plus si le but de la réforme était là, comment le gouvernement aurait-il pu accepter aussi facilement de différencier les artistes, les marins, les gendarmes, policiers et militaires, les journalistes, les pompiers, les policiers et les gardiens de prison qui conserveront le bénéfice de dérogations d'âge ?

4 - Quel pourrait être alors le but premier de cette réforme ?

À terme, on n'en voit qu'un : inciter et préparer à une retraite par capitalisation.

Les pensions vont baisser (n'est-ce pas un aveu d'E. Philippe quand il annonce le 11 janvier, la possibilité de faire 3 milliards d'euros d'économies sur les pensions d'ici 2022 et 12 milliards en 2027 ?) mais personne ne sait de combien. Que deviendront-elles en cas de crise économique quand le système actuel (exemple en 2008) garantit le montant des pensions quel que soit le contexte

économique ?

On pousse ainsi à la capitalisation en créant **des inquiétudes et des incertitudes sur le montant de la retraite** et sur le **taux de remplacement** (pourcentage de l'ancien salaire perçu une fois à la retraite) qui incitent à épargner :

« La loi donnera des garanties incontestables sur la valeur du point » nous dit E. Philippe. Mais comment peut-on l'affirmer 40 ans à l'avance et que vaudra ce point dans 40 ans ? Question : sachant que la valeur du point des régimes Agirr Arco a **baissé de 28 % entre 1995 et 2009**, donc en 14 ans, (Monde Diplomatique et INSEE) de combien baissera-t-il en 43 ans ?

De plus, dans le nouveau système, les gestionnaires détermineront *chaque année* la valeur du point de façon à **ajuster le montant des prestations versées à celui des cotisations reçues**. C'est le moyen choisi par le gouvernement pour équilibrer le système de façon automatique mais comment ne pas voir qu'il signifie que la pension perçue par les futurs retraités pourra varier d'une année sur l'autre... et ne pourra que baisser.

Ces incertitudes sont des incitations à l'épargne individuelle. Est-il déraisonnable alors de faire un lien entre les faits suivants (les infos non référencées sont tirée du Monde Diplomatique de Janvier 2019)

- En octobre 2017, Emmanuel Macron reçoit M. Fink (financier, à la tête de BlackRock qui gère dans une trentaine de pays, **plus de 6 000 milliards de dollars**, soit près de deux fois et demie le PIB de la France) ainsi qu'une poignée d'autres dirigeants du monde de la finance pour leur présenter son programme de réformes (question : **que viennent faire tous ces financiers - Mr Fink est de plus américain - à l'Élysée ?**)

- La même année, le président de BlackRock France, M. J-F Cirelli, est invité à siéger au Comité action publique 2022 créé par Macron pour identifier les « *réformes structurelles* » prioritaires, ainsi que les « *économies significatives et durables* » que l'État devra réaliser.

- La loi Pacte, qui précède la réforme des retraites, et crée des facilités d'épargne retraite pour **permettre au marché de l'épargne retraite de décoller**, ouvrir le marché français de ces types d'épargne à la concurrence. La loi pacte *renforce en particulier les dispositifs d'exonération fiscale* (l'épargnant peut déduire les sommes investies de ses revenus imposables), *ce qui permet de faire payer par l'Etat (donc par les Français qui ne peuvent pas épargner) les épargnes retraites des plus riches* (pour cette raison et d'autres, comme la baisse des cotisations patronales, il faut noter que si ce projet d'épargne-retraite se développe comme le souhaite le gouvernement, il coûtera beaucoup plus cher à l'État que le petit déficit actuel des caisses de retraites).

- en juin 2019, dans un document intitulé « La loi Pacte : le bon plan retraite », le président de BlackRock France, M. Cirelli, conseille le gouvernement sur la réforme [**de quoi se mêle la finance privée en donnant des recommandations au gouvernement ?**] en écrivant : « *Nous*

présentons (...) nos recommandations sur les mesures qui contribueront à une réforme réussie »
*« Nos recommandations s'adressent au gouvernement français (...) », et visent à rendre l'« épargne retraite plus attractive », « **L'objectif du gouvernement est de porter l'épargne retraite à 300 milliards d'euros à l'horizon de la fin du quinquennat.** »*

- Le fait que Monsieur Cirilli reçoive ensuite la Légion d'honneur en décembre ou que M. Delevoye, à la tête du projet de réforme, était aussi administrateur au sein de l'Institut de formation de la profession de l'assurance.
- L'UE qui écrit dans son « livre blanc sur les retraites » (Internet) : « Le livre blanc présente un certain nombre d'initiatives politiques destinées à aider les dirigeants européens ... ces mesures consistent à encourager les actifs à travailler plus longtemps, à épargner davantage pour leur retraite, et à améliorer la sécurité et la rentabilité de cette épargne ». Et le texte poursuit : qu'est-ce qui va changer exactement ? **Encourager les futurs retraités à se constituer une épargne retraite complémentaire rentable (...)** voire, à **établir des piliers par capitalisation obligatoire** (p.4) et à **développer l'épargne complémentaire privée** (p.18)
- Le cahier n° 15 de l'OCDE destiné « aux responsables politiques et aux décideurs » qui montre l'impossibilité de passer directement à une retraite par capitalisation et donc la nécessité d'un régime transitoire en analysant les réformes faites en Amérique latine.

Il y aurait d'autres points à considérer mais terminons en avec une question plus fondamentale. La réforme des retraites pose une question de société : la retraite doit elle être envisagée comme une petite compensation donnée à des travailleurs usés en attendant leur mort ou comme la reconnaissance du fait que la richesse d'une nation réside aussi dans le fait d'avoir des gens en bonne santé, heureux, disponibles, solidaires... D'avoir des séniors capables de partager leur richesse de savoir, de gratuité, de convivialité... même s'ils ne rapportent rien aux banques ou au PIB.

Annexes

Sur la question du financement et du « déficit »

- les seules solutions envisagées sont toujours d'allonger la durée du temps de travail (37.5 en 1993, puis 40, puis 41 et maintenant 43...), d'augmenter le taux de cotisations et de baisser le taux de remplacement. Mais d'autres solutions sont possibles :
- **faire cotiser les « robots »** (Est-il normal que le progrès technique ne participe pas au bien être des humains et ne contribue qu'à l'augmentation du capital privé ?)

- taxer les revenus financiers et intérêts distribués au même taux de cotisation vieillesse que les salaires bruts (8.3%) rapporterait de 8.7 milliards d'euros par an (J.-M. Harribey Monde diplomatique)
- baisser les allègements de cotisations patronales qui privent l'Etat de **52 milliards** (Cours des Comptes)
- diminuer ou supprimer le CICE (dont on ne voit aucun effet notable) : **20 milliards**
- rétablir la partie de l'ISF portant sur les revenus de spéculation financière qui prive l'Etat de **2,7 milliards d'euros** de recettes par an
- rétablir la Flat tax sur le capital (environ **1,5 milliard**)

Et d'autres pistes toutes aussi importantes :

- assurer **l'égalité salariale entre les hommes et les femmes et revaloriser les métiers « féminins »** payés actuellement 19 % moins chers que les métiers « masculins » (d'après l'INSEE **une telle mesure comblerait largement le déficit des caisses de retraites**)
- augmenter les salaires et réduire le chômage
- faire payer leur cotisation sociale aux employeurs de travailleurs détachés *français travaillant en France* (sociétés domiciliées à l'étranger) Manque à gagner actuel pour l'État : **3.5 milliards**

Sur la question de l'allongement de la durée de vie.

L'espérance de vie est censée augmenter de 4 ans d'ici 2060. Est-ce une hausse si importante pour dérégler tout un système ?

- De plus, que peut-on dire de façon précise de cette augmentation de l'espérance de vie puisqu'on ne sait pas évaluer les effets du dérèglement climatique (canicule etc.) sur les personnes âgées, ni ceux de l'explosion des problèmes de santé (obésité ou surpoids, cancer, maladies pulmonaires, mauvaise alimentation...) et que « avant 55 ans, la part des années en bonne santé [sans souffrir d'incapacité dans la vie quotidienne] diminue depuis 2006 » (INSEE)
- de toute façon, une éventuelle augmentation de l'espérance de vie ne devrait-elle pas logiquement être absorbée par (valeurs données par Thomas Piketty pour la période 1975 - 2015) :
 - **L'augmentation du taux d'activité** : + 46 %
 - **L'augmentation du nombre de travailleurs** : + 37 %
 - **L'augmentation de la productivité** : +205 % par heure travaillée inflation prise en compte.

Où passe toute la richesse produite ? Pourquoi les travailleurs ne pourraient-ils pas en bénéficier ?